

# **COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

Étude publique  
des budgets de fonctionnement 2017 de la Ville de Montréal,  
de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes  
ainsi que de la Société de transport de Montréal

## **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS**

Rapport déposé au conseil municipal  
le 14 décembre 2016  
et  
au conseil d'agglomération  
le 16 décembre 2016

Montréal 

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

### **La Commission**

#### **Président**

*M. Alan DeSousa  
Conseiller de la Ville et maire  
Arrondissement de Saint-Laurent*

#### **Vice-présidents**

*M. Georges Bourelle  
Maire  
Ville de Beaconsfield*

*Mme Laurence Lavigne Lalonde  
Conseillère de Ville  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve*

#### **Membres**

*Mme Catherine Clément-Talbot  
Conseillère de la Ville  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro*

*M. Yves Gignac  
Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro*

*M. Richard Guay  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Justine McIntyre  
Conseillère de la Ville  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro*

*M. Sylvain Ouellet  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Villeray – Saint-Michel  
– Parc-Extension*

*Mme Laura Palestini  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Dominic Perri  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 16 décembre 2016

Monsieur Benoit Dorais  
Président du conseil municipal  
Hôtel de Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique et les recommandations relatives à l'étude des budgets de fonctionnement 2017 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal. Ces budgets ont été déposés au conseil municipal et au conseil d'agglomération du 30 novembre dernier et la Commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

La secrétaire recherchiste,

Original signé

Original signé

Alan DeSousa, FCPA, FCA

Julie Demers

<b><u>LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE</u></b>	<b>4</b>
<b><u>LE CONTENU DU RAPPORT</u></b>	<b>6</b>
<b><u>LES RECOMMANDATIONS</u></b>	<b>8</b>
<b><u>ANNEXE 1 : LE RAPPORT MINORITAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE</u></b>	<b>12</b>
<b><u>ANNEXE 2: LE RAPPORT MINORITAIRE DE VRAI CHANGEMENT POUR MONTRÉAL</u></b>	<b>17</b>
<b><u>ANNEXE 3: LE RAPPORT MINORITAIRE DE GEORGE BOURELLE, MAIRE DE BEACONSFIELD</u></b>	<b>24</b>

## **LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE**

---

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant de son périmètre comptable ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM), tel qu'elle a été mandatée par résolution du conseil municipal (CM16 1305) et du conseil d'agglomération (CG16 0662).

Dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, le 18 novembre 2016, de même que sur le site internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de cette commission et de la Commission de la sécurité publique ainsi que les modalités de participation du public. Les documents essentiels ont été distribués et mis en ligne la journée du dépôt de ceux-ci au conseil municipal, le 30 novembre 2016.

Dans le but de rejoindre un grand nombre de personnes ou de groupes pouvant être intéressés par la gestion financière de la Ville, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont été invités à participer aux assemblées. De plus, environ 200 personnes ou groupes abonnés aux travaux des commissions du conseil ont été informés de la tenue de cette consultation publique.

Ensuite, se sont succédées les séances portant sur les prévisions budgétaires 2017 de tous les services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal ainsi que du budget de la Société de transport de Montréal. Les séances publiques ont eu lieu du 2 au 9 décembre 2016, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, selon le calendrier produit à la page 6.

Les responsables des unités d'affaires ont exposé :

- leurs réalisations et l'évolution budgétaire 2016,
- leurs objectifs 2017,
- leur bilan en matière de santé et sécurité au travail,
- leurs données financières abrégées dont l'évolution des revenus et des charges par objets et par catégories d'emplois,
- les variations de l'effectif par catégorie d'emplois,
- les principaux écarts 2017 versus 2016.

Les membres de la Commission ont été invités aux présentations budgétaires du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal qui se tenaient devant la Commission sur la sécurité publique le 7 décembre.

Quant aux budgets 2017 des sociétés paramunicipales et des organismes, les cahiers budgétaires de ceux-ci ont fait l'objet d'un dépôt auprès des commissaires et les enjeux spécifiques ont été couverts par le directeur ou la directrice du service parrain. Des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De surcroît, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la Commission ont suivi les différentes présentations.

Réunis en séance de travail les 9 et 12 décembre, les membres ont échangé, élaboré et se sont positionné sur des recommandations qui ont été déposées et adoptées en séance publique le 12 décembre mettant ainsi fin aux travaux de cette Commission.

Le présent document peut être consulté à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions).

## LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la Commission lors de l'assemblée publique du 12 décembre 2016, conformément à l'article 33, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et à l'article 39 alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Les assemblées publiques se sont déroulées selon le calendrier suivant :

### CALENDRIER DES SÉANCES D'ÉTUDE PUBLIQUE DE LA COMMISSION<sup>1</sup>

Date	Heure	Prévisions budgétaires étudiées
2 décembre	9 h	Budget de fonctionnement 2017 – présentation générale
	13 h 30	<i>Ombudsman de Montréal</i> <i>Office de consultation publique de Montréal</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i> Direction générale Service des communications Service de la performance organisationnelle
5 décembre	8 h 30	<i>Commission de la fonction publique</i> Service des finances Service des ressources humaines Service des technologies de l'information
	13 h 30	<i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i> <i>La Corporation d'habitation Jeanne-Mance</i> <i>Office municipal d'habitation de Montréal</i> <i>Corporation Anjou 80</i> Service de la mise en valeur du territoire Service du développement économique
6 décembre	8 h 30	Service de l'environnement Service de l'eau Commission des services électriques
	13 h	<i>Bureau du taxi de Montréal</i> Service des infrastructures, de la voirie et des transports Service de la concertation des arrondissements
7 décembre	8 h 30	Service des affaires juridiques Service de l'approvisionnement Service du matériel roulant et des ateliers Service de l'évaluation foncière
	13 h 30	Devant la Commission de la sécurité publique : - Service de police de la Ville de Montréal - Service de sécurité incendie de Montréal
	19 h	Service du greffe Service de la gestion et de la planification immobilière Service de l'Espace pour la vie
8 décembre	13 h 30	<i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Société du parc Jean-Drapeau</i>

<sup>1</sup> Les budgets des unités d'affaires, organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la Commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentation

		<i>Musée de la Pointe-à-Callière</i> Service de la diversité sociale et des sports Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal Service de la culture
9 décembre	8 h 30	Société de transport de Montréal
12 décembre	9 h	Délibérations finales et adoption des recommandations

Au terme de cet exercice, le président de la Commission a remercié les représentants des services municipaux, des sociétés paramunicipales et organismes, les élus, tous les membres et le personnel de soutien à la tenue de cette consultation publique de leur collaboration.

Il a souligné la collaboration constante de tous et le maintien d'une atmosphère agréable de travail qui se traduit par le dépôt d'un rapport presque unanime au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

## **LES RECOMMANDATIONS**

---

*À l'issue de l'étude publique du budget 2017, la Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration.*

*La Commission recommande au conseil municipal et au conseil d'agglomération :*

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017**

#### **VILLE DE MONTRÉAL ET LES ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER**

##### **R-1**

D'adopter les budgets de fonctionnement 2017 des services municipaux, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal déposés à la Commission ;

#### **PRÉSENTATIONS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

*Considérant que l'article 116 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que la Commission de la sécurité publique doit faire l'analyse du budget de son service de police pour que le conseil puisse l'adopter ;*

*Considérant que le projet de loi 121, déposé le 8 décembre dernier, prévoit notamment d'abroger cet article ;*

*Considérant que l'adoption du projet de loi 121 signifierait que l'avis de la CSP relatif au budget du SPVM n'est plus obligatoire pour que le conseil puisse l'adopter ;*

*Considérant que le budget du SIM et du SPVM représentent environ 20 % du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal et constitue une part importante de ce dernier ;*

*Considérant que la Commission sur les finances et l'administration possède une solide expertise et une vision d'ensemble du budget et est donc l'instance la plus appropriée pour effectuer l'analyse des budgets du SIM et du SPVM ;*

##### **R-2**

Que le Service de police et le Service de sécurité incendie présentent leurs budgets 2018 devant la Commission sur les finances et l'administration pour lui permettre de formuler des recommandations appropriées ;

##### **R-3**

Que chaque unité d'affaires inclut dans sa présentation, en plus de ses indicateurs de performance, ceux du OMBI (Ontario Municipal Benchmarking Initiative) et du REM (Réseau d'évaluation municipal du Canada), qui sont pertinents à ses activités et ce avec des explications pertinentes pour les écarts observés.

Et

Qu'une comparaison soit faite, à partir de ces indicateurs, avec les 9 autres municipalités québécoises de plus de 100 000 habitants.

## **PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

### **R-4**

Que, en amont du processus budgétaire, l'Administration consulte les représentants des Villes liées sur leurs préoccupations budgétaires pour 2018.

## **NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

### **R-5**

Que, dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec, l'Administration présente des demandes et poursuive ses efforts afin d'obtenir :

- une majoration du montant éligible des taxes foncières pour les résidents à moindre revenu afin de diminuer pour eux l'impact des augmentations des charges fiscales ;
- une meilleure équité fiscale dans la mesure où la Ville de Montréal assume des responsabilités qui ne sont pas exercées par les autres municipalités québécoises (le transport scolaire assumé par la STM, et certains services de sécurité publique assurés par le SPVM notamment) et que celles-ci sont à la charge des contribuables montréalais et de l'agglomération plutôt que de la population québécoise dans son ensemble (gouvernement du Québec) ;

### **R-6**

Que l'Administration envisage la possibilité de demander des changements législatifs afin de proposer différents taux de taxation dans le secteur non-résidentiel et qu'une étude estimant l'impact de cette décision sur les chemins de fer et les cours de triage soit effectuée pour le prochain budget ;

## **IMPACTS FINANCIERS À LONG TERME**

### **R-7**

Que l'Administration poursuive sa Politique de réduction de la capitalisation de la rémunération ;

### **R-8**

Que l'utilisation d'emprunt pour payer les rémunérations capitalisées soit abolie d'ici la fin 2018 ;

*Considérant la mise en œuvre du Plan quinquennal de main d'œuvre (PQMO) depuis 2014;*

*Considérant la réponse du comité exécutif à la R-14 du dernier rapport de la Commission lors de l'étude du budget 2016 à l'effet qu'il n'existe pas de «ratio optimal» puisque chaque unité a son propre profil en lien avec ses opérations, projets et programmes ;*

### **R-9**

Que l'Administration fournisse à la Commission une analyse par service de l'impact du PQMO sur le fonctionnement de l'unité administrative et sur les services rendus à la population.

*Considérant la réponse positive du comité exécutif à la R-15 du dernier rapport de la Commission lors de l'étude du budget 2016 à l'effet qu'un mandat d'implanter progressivement la gestion par activité a été donné au Service de la performance organisationnelle ;*

**R-10**

Que l'Administration dépose au conseil municipal son analyse des gains plausibles de mettre en concurrence les opérations en régie avec celles contractées à l'externe ;

**R-11**

Que l'Administration identifie les sommes budgétaires nécessaires pour que la Ville de Montréal atteigne son objectif de réduction des gaz à effet de serre (- 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990);

**R-12**

Que l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre corporatif et collectif soit détaillé par arrondissement et par Ville liée, et ce afin d'outiller les élus locaux dans l'établissement de stratégies locales efficaces et appropriées ;

*Considérant que l'Administration a débuté une étude pour évaluer la possibilité d'instaurer à Montréal la méthode de l'utilisateur – payeur concernant la collecte des ordures ménagères ;*

**R-13**

La Commission recommande le dépôt du rapport qui sera produit au terme de cette étude au conseil en vue de l'implantation d'un système utilisateur – payeur concernant la collecte des ordures ménagères ;

**RÉFORME DU FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS (RFA)**

**R-14**

Que, suite à la consultation des arrondissements, l'Administration mette en place des correctifs aux paramètres choisis, notamment en ce qui a trait à l'achalandage des équipements municipaux tels que les parcs et les bibliothèques, en vue de la mise à jour de l'application des paramètres pour la confection des budgets des arrondissements 2018 ;

**AUTRES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES**

*Considérant que les grandes villes comme Toronto publient mensuellement leurs indicateurs économiques en données ouvertes, tels que :*

- *Le taux de chômage;*
- *La population active;*
- *Le taux de personne en emploi;*
- *Le pourcentage d'espace de bureaux vacant;*
- *Les ventes au détail;*
- *Le pourcentage de bénéficiaires d'une assurance-emploi;*
- *Les faillites d'entreprises;*

**R-15**

Que le Service du développement économique se dote de tels indicateurs économiques et les publie, sur une base trimestrielle, en données ouvertes ;

et

Que le Service du développement économique intègre à son plan d'action 2015-2017 des objectifs spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et temporels (SMART).

*Considérant que l'agglomération de Longueuil et la Ville de Laval ne payent pas leur juste part dans le financement du métro ;*

**R-16**

Que l'Autorité régionale de transport métropolitain s'assure, dans une perspective d'équité fiscale, d'une juste contribution par toutes les villes membres de la Communauté métropolitaine de Montréal au financement du métro.

***Les recommandations de la Commission ont été adoptées à l'unanimité, le 12 décembre 2016, à l'exception de la R-1, pour laquelle Mme McIntyre, M. Ouellet, Mme Lavigne Lalonde et M. Bourelle ont manifesté leur dissidence et à l'exception de la R-4 pour laquelle M. Bourrelle a manifesté sa dissidence.***

\*\*\*\*\*

**Annexe 1 : Le rapport minoritaire de l'Opposition officielle**

---

**Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la  
Commission sur les finances et l'administration de  
la Ville de Montréal**

**Montréal** 

Opposition officielle à l'Hôtel de ville de Montréal

**Étude du budget 2017**

**Le 13 décembre 2016**

## **Développement économique : absence de stratégie**

---

Ce dernier budget de l'administration Coderre confirme malheureusement les pires craintes de l'Opposition officielle : cette administration démontre une méconnaissance profonde des fondamentaux du développement économique.

Il est désolant de constater que près d'un an après la fin de « l'année du développement économique », le Service du développement économique – qui a enfin déposé, fin 2016, son plan d'action 2015-2017 – se contente d'objectifs vagues (favoriser, encourager, redynamiser, etc.), sans aucune cible mesurable et quantifiable.

Qu'après trois ans, le Service du développement économique en soit toujours rendu à développer ses indicateurs de performance laisse Projet Montréal pantois. Et cela, alors qu'il y aurait tant à faire, quand on sait que Montréal croupit toujours au fond du classement (120<sup>e</sup> rang sur 121 villes canadiennes) de l'indice entrepreneurial de la FCEI, pour ce qui est des politiques municipales.

## **Exode vers la banlieue et rétention des familles**

---

Le solde migratoire intraprovincial de la Ville de Montréal continue, année après année, d'afficher des résultats négatifs. Cette tendance lourde est l'une des principales causes de l'appauvrissement de la collectivité montréalaise. En effet, il est estimé que cet exode vers les couronnes prive Montréal d'investissements immobiliers de l'ordre de 3 G\$ chaque année<sup>2</sup>.

Cet exode est principalement le fait de jeunes familles de la classe moyenne qui n'arrivent pas à trouver une propriété qui répond à leurs besoins et à leur budget. Et les programmes actuels sont insuffisants et mal adaptés à la réalité montréalaise. Pour ne prendre qu'un exemple, les seuils d'admissibilité (prix d'achat maximal admissible) du programme « Acquisition d'une propriété » sont beaucoup trop bas compte tenu du marché résidentiel actuel, et les condominiums existants n'y sont pas admissibles, alors qu'on dit vouloir favoriser la densification des quartiers.

De plus, dans une économie de services, les emplois suivent les habitants. Il va donc de soi qu'une stratégie de développement économique digne de ce nom ne peut faire l'économie d'une politique agressive d'habitation et de rétention des familles en ville. Des mesures de soutien aux commerces de proximité n'ont d'ailleurs de sens que s'il y a une clientèle suffisante... à proximité.

---

<sup>2</sup> BERGERON, Richard. Le déclin de Montréal – Bilan de 10 années d'administration Tremblay (2012).

## Transports collectifs : le pompier pyromane

---

L'administration Coderre se targue d'avoir augmenté de près de 36 M\$ le financement du transport collectif. Or, cette légère augmentation ne saurait compenser les réductions drastiques du financement de la Société de transport de Montréal (STM) depuis son arrivée au pouvoir. En effet, malgré cette hausse, les kilomètres parcourus par bus ainsi que les heures travaillées en 2017 seront toujours inférieurs à ce qu'ils étaient en 2012 et 2013. Alors que les pannes de métro se multiplient, que le service d'autobus a été réduit sur des dizaines de circuits, et que des autobus restent au garage par manque d'entretien, devrions-nous applaudir l'administration qui éteint le feu qu'elle a elle-même allumé et regardé brûler pendant trois ans? Poser la question, c'est y répondre.

## Explosion du nombre de cadres supérieurs

---

Le maire Coderre a présenté le budget 2017 comme étant celui de la « discipline ». Force est de constater que cette discipline est plus ou moins sévère selon qu'on se situe dans la garde rapprochée du maire ou pas.

Comme on le sait, le Plan quinquennal de la main-d'œuvre (PQMO) vise à réduire la part que représente la masse salariale du budget de la Ville, en ne remplaçant qu'un départ d'employé sur deux. L'Opposition officielle a déjà dénoncé le fait que cette mesure devait s'appliquer selon une politique « mur-à-mur », c'est-à-dire sans tenir compte de l'importance stratégique des postes à combler. Et la mesure a déjà eu des répercussions négatives sur les services aux citoyens.

On voit cependant que la haute direction est clairement exemptée de ces efforts de réduction. En effet, en 2013, 14 personnes relevaient de la Direction générale, soit le contrôleur général et 13 directeurs de service. L'administration Coderre a fait monter ce nombre à 33 en créant un nouvel étage hiérarchique (quatre directions générales adjointes), en inventant huit nouveaux bureaux, en augmentant de 13 à 23 le nombre de directeurs de services, et ce, en plus des nominations particulières du maire (consultants, chauffeur, etc.).

De plus, alors que depuis deux ans, le budget global de la Ville a augmenté de 5,3 % et celui des arrondissements, d'un maigre 2,4 %, la direction générale elle-même a vu son budget augmenter de près de 27 % sur cette même période. Pire encore, en 2016, elle prévoit dépasser son budget d'un 21 % additionnel.

On se surprend aussi de découvrir, dans ce budget, la création de 55 nouveaux postes au SPVM, dédiés à l'« Agenda de vigilance », une autre créature qui semble arriver de nulle part et dont on apprend l'existence au moment-même du dépôt du budget. C'est d'autant plus étonnant qu'il s'agit de la plus importante création de postes observée dans ce budget, dans un contexte où tous sont censés mettre l'épaule à la roue.

## Une ville toujours aussi dépendante de la taxe foncière

---

La tendance lourde des dernières années se poursuit malheureusement en 2017. La dépendance à la taxe foncière, c'est-à-dire le pourcentage des revenus de la Ville qui provient des impôts fonciers et des en-lieu de taxes, continue sa progression pour atteindre le niveau record de 69,2 % en 2017. Cette situation est extrêmement troublante, quand on sait que des aînés aux revenus fixes se voient obligés de quitter leur maison et que certains commerçants en sont rendus à payer plus cher en taxes foncières qu'en loyer. On se rappellera aussi qu'en 2016, malgré la déclaration du maire voulant que l'augmentation du compte de taxes résidentiel de 1,9 % était inférieure à l'inflation, la réalité est que la hausse réelle de l'indice des prix à la consommation se situe autour de 0,6 % pour 2016. Il s'agit donc, dans les faits, d'une hausse de trois fois l'inflation!

Depuis trois ans, le maire Coderre promet que le statut de métropole va régler ce problème (ainsi que de nombreux autres). Le projet de loi déposé la semaine dernière démontre qu'il n'en est rien. Ainsi, non seulement le statut de métropole n'est accompagné d'aucun nouveau transfert du gouvernement du Québec vers Montréal, mais il n'offre aucun nouveau pouvoir de taxation ou de financement pour que la Ville puisse augmenter ses revenus d'elle-même. Il ne donne pas non plus à la Ville les moyens de corriger les iniquités fiscales induites par le mode actuel de taxation non résidentielle, qui repose uniquement sur la valeur foncière. En somme, la demande du maire Coderre d'une réforme de la fiscalité et de nouvelles sources de revenus a fait chou blanc.

On aura donc beau rééquilibrer le fardeau fiscal entre le résidentiel et le non résidentiel ou créer de nouvelles catégories d'immeubles, au bout du compte, rien ne change fondamentalement pour les contribuables montréalais, qui continuent de faire les frais d'une administration peu imaginative et d'un cadre législatif totalement inadapté aux défis d'une métropole du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion

---

Pour toutes ces raisons, l'Opposition officielle n'a d'autre choix que de voter contre l'adoption du budget de fonctionnement 2017.

**Annexe 2: Le rapport minoritaire de Vrai changement pour Montréal**

## **Rapport minoritaire**

Vrai changement pour Montréal

Rapport déposé à la Commission des finances

Étude du budget 2017

Montréal, le 13 décembre 2016

Vrai changement pour Montréal tient à remercier l'ensemble des services municipaux de la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) qui ont présenté leurs budgets devant la Commission. Nous saluons également l'apport des citoyens et représentants des cols bleus qui ont assisté aux travaux de la Commission ainsi que le travail des membres de la Commission, présidé par Monsieur Alan DeSousa, maire de l'arrondissement St-Laurent.

Souhaitant aller au-delà des recommandations formulées par la Commission sur les finances et l'Administration de la Ville de Montréal, Vrai changement pour Montréal soumet au Comité exécutif, au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération ses recommandations pour le Budget de fonctionnement 2017.

### **1- Le Plan quinquennal de main d'œuvre**

Malgré l'intention déclarée de l'Administration de réduire la lourdeur administrative de la Ville de Montréal, notamment par le Plan quinquennal de main d'œuvre (PQMO), Vrai changement déplore la création de nouveaux postes à un rythme qui compense l'abolition d'autres, annulant l'impact désiré d'une meilleure efficacité.

Par ailleurs, le PQMO soulève des inquiétudes, notamment chez plusieurs maires d'arrondissement, par rapport à la capacité d'offrir un service adéquat aux citoyens. D'une part, la réduction d'effectifs dans des domaines considérés non-prioritaires selon des critères établis par l'Administration, et d'autre part l'ajout d'effectifs selon les nouvelles priorités de l'Administration semblent se faire sans prise de mesure d'impact et sans égard pour les particularités des structures de gouvernance locales que sont les arrondissements.

*Vrai changement pour Montréal recommande au Comité exécutif:*

**R-1.1:** De produire un rapport d'impact du PQMO par unité de service et par arrondissement;

**R-1.2:** D'imposer un moratoire sur la création de nouveaux postes, services et «bureaux» par le Comité exécutif pour la période budgétaire de 2017, à moins que ceux-ci sont en réponse à une situation jugée urgente pour la sécurité publique.

### **2- La diversification des sources de revenus**

Le présent budget démontre qu'il n'y a aucune nouvelle source de revenus à la Ville. La taxe foncière continue à être la première source de revenus, à la hauteur de 69,2%, les autres sources de revenus étant les services rendus et autres (18,3%), les quotes-parts des villes reconstituées (7,8%) et les transferts gouvernementaux (4,7%). Le projet de loi 121 sur la métropole, déposé le 8 décembre dernier, ne donne pas de nouveaux pouvoirs à Montréal en ce qui a trait à son modèle de revenus, malgré la recommandation que Montréal puisse récupérer une portion de la Taxe de vente du Québec (TVQ) perçu sur le territoire montréalais.

Cette situation ne permet pas d'autre levier à la Ville que celui d'augmenter les taxes foncières, transférant ainsi une pression induite sur les propriétaires et créant un climat d'investissement défavorable. Malgré la volonté de l'administration de réduire le fardeau sur le secteur d'affaires en limitant l'augmentation des taxes à 0,9%, soit la moitié de l'augmentation sur les propriétés résidentielles, il s'agit tout de même d'une augmentation qui s'ajoute aux augmentations historiques.

En plus de limiter les charges de la Ville en améliorant sa performance et en contrôlant ses dépenses, tel que recommandé par le Comité de travail sur la fiscalité non-résidentielle et le développement économique dans son rapport du mois d'août 2016, plusieurs autres recommandations du Comité en lien avec la diversification des sources de revenus n'ont pas été rencontrées<sup>3</sup>.

Le budget de 2017 marque la quatrième et dernière occasion pour l'administration en place de corriger la dépendance chronique de la ville sur les revenus fonciers en diversifiant les sources de revenus. Suite à l'échec de négociations avec Québec pour un nouveau modèle de financement dans le cadre du projet de loi 121, il est impératif que le prochain budget de la Ville intègre de nouvelles sources de revenus qui permettront à la Ville d'offrir les services aux citoyens sans avoir à se servir d'augmentations de taxes d'année en année.

*Vrai changement pour Montréal recommande au Comité exécutif:*

**R-2.1:** Mandater un comité d'élus de la Ville et de l'agglomération à étudier et à proposer de nouvelles sources de revenus pour le budget de fonctionnement 2018.

---

<sup>3</sup> «Pour une métropole en affaires», Rapport du Comité du travail sur la fiscalité non-résidentielle et le développement économique, août 2016

### **3- La centralisation des pouvoirs et la Réforme du financement des arrondissements**

Depuis l'arrivée au pouvoir de la présente Administration, plusieurs pouvoirs ont été centralisés, c'est-à-dire enlevés aux arrondissements et pris en charge par la Ville de Montréal. Quoique il pourrait y avoir un gain d'efficacité dans certains cas, et une économie d'échelle dans d'autres, Vrai changement pour Montréal déplore que cette centralisation se soit faite sans discussion franche avec les arrondissements, ni de débat au Conseil municipal sur le bien-fondé de cette orientation.

Concurremment, l'Administration a établi en 2014 un nouveau système de calcul des transferts des revenus aux arrondissements, la Réforme du financement des arrondissements (RFA), dont certains paramètres ont été remis en question ou encore carrément dénoncés par certains maires d'arrondissement selon qui ces paramètres, peu représentatifs de la réalité locale, les désavantagent indûment.

Doublement bousculés par cette nouvelle paramétrisation des transferts et par la coupure des budgets associés aux pouvoirs dorénavant rapatriés par la Ville centre, la structure et le rôle des arrondissements sont de nouveau remis en question.

*Vrai changement pour Montréal recommande au Comité exécutif:*

**R-3.1** De réviser les paramètres établis afin de mieux refléter les coûts réels des opérations par arrondissement, en consultation avec les maires et directeurs d'arrondissement;

**R-3.2** Que le Bureau de la performance organisationnelle produise un rapport détaillant les économies générées par la centralisation des pouvoirs;

**R-3.3** La suspension de toute nouvelle centralisation de pouvoirs afin de permettre un débat de fond sur la question, avec la pleine implication des arrondissements.

### **4- La gouvernance de la Ville de Montréal et de l'Agglomération; le rôle de la Commission des finances et de l'administration**

Depuis la participation de Vrai changement pour Montréal, représenté par l'élue et cheffe de parti Madame Justine McIntyre, à la Commission sur les finances et l'administration à partir de 2013, certains éléments qu'on peut qualifier d'irritants sont revenus d'année en année, notamment le refus de la Commission sur la sécurité publique de permettre au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de faire la présentation de son budget devant la Commission sur les finances et l'administration et l'absence d'une présentation, encore moins d'une consultation, sur les orientations budgétaires aux membres de la Commission en amont du dépôt du budget.

Ce dernier aspect aurait provoqué la démission du Vice-président de la Commission, Monsieur Peter Trent, maire de la Ville de Westmount, qui considère les travaux de la Commission «une comédie» puisque ceux-ci n'ont aucun impact sur le budget de l'agglomération<sup>4</sup>.

Le nouveau Vice-président de la Commission, Monsieur Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield, a voulu s'adresser à cette lacune en demandant une consultation en amont des représentants des Villes liées, mais sa proposition d'amendement en ce sens, appuyée par Mme. Justine McIntyre, a été rejeté par la majorité des membres de la Commission sur les finances et l'administration. Devant un tel rejet, le maire Bourelle a inscrit sa dissidence à la R-1 du rapport de la Commission (D'adopter les budgets de fonctionnement 2017) ainsi qu'à la R-4 du rapport de la Commission (qui recommande que les villes liées soient consultés en amont du processus budgétaire) car la formulation ne correspondait pas à ce que proposaient les maires des villes liées.

Vrai changement pour Montréal considère que la démission du maire Trent et la dissidence du maire Bourelle sont indicatives d'un schisme qui est en train de se créer entre les villes liées membres du Conseil d'agglomération, et la Ville de Montréal. Vrai changement pour Montréal considère qu'il est urgent de rencontrer les villes liées afin d'entendre leurs doléances et aussi d'assurer une meilleure intégration et arrimage des priorités des villes liées avec celles de la ville de Montréal.

Nous sommes en mesure de constater que plusieurs arrondissements partagent les frustrations des villes liées face à un manque de consultation et d'écoute de la part de l'administration. En effet, la gouvernance de la Ville ressemble davantage à un parlement qu'à une administration municipale.

*Vrai changement pour Montréal recommande au Comité exécutif:*

**R-4.1** De consulter les villes liées et partager en amont les orientations et priorités budgétaires;

**R-4.2** De consulter les arrondissements et partager en amont les orientations et priorités budgétaires;

**R-4.3** De consulter la Commission sur les finances et l'administration et partager en amont les orientations et priorités budgétaires;

**R-4.4** D'entamer une réflexion large et inclusive sur la gouvernance de la Ville de Montréal, sur l'agglomération et sur les arrondissements .

---

<sup>4</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/806295/maire-westmount-demission-conseil-commission-finances>

## **2- La centralisation des pouvoirs et la Réforme du financement des arrondissements**

Depuis l'arrivée au pouvoir de la présente Administration, plusieurs pouvoirs ont été centralisés, c'est-à-dire enlevés aux arrondissements et pris en charge par la Ville de Montréal. Quoique il pourrait y avoir un gain d'efficacité dans certains cas, et une économie d'échelle dans d'autres, Vrai changement pour Montréal déplore que cette centralisation se soit faite sans discussion franche avec les arrondissements, ni de débat au Conseil municipal sur le bien-fondé de cette orientation.

Concurremment, l'Administration a établi en 2014 un nouveau système de calcul des transferts des revenus aux arrondissements, la Réforme du financement des arrondissements (RFA), dont certains paramètres ont été remis en question ou encore carrément dénoncés par certains maires d'arrondissement selon qui ces paramètres, peu représentatifs de la réalité locale, les désavantagent indûment.

Doublement bousculés par cette nouvelle paramétrisation des transferts et par la coupure des budgets associés aux pouvoirs dorénavant rapatriés par la Ville centre, la structure et le rôle des arrondissements sont de nouveau remis en question.

*Vrai changement pour Montréal recommande au Comité exécutif:*

**R-4** De réviser les paramètres établis afin de mieux refléter les coûts réels des opérations par arrondissement, en consultation avec les maires et directeurs d'arrondissement;

**R-5** Que le Bureau de la performance organisationnelle produise un rapport détaillant les économies générées par la centralisation des pouvoirs;

**R-6** La suspension de toute nouvelle centralisation de pouvoirs afin de permettre un débat de fond sur la question, avec la pleine implication des arrondissements.

## **3- La gouvernance de la Ville de Montréal et de l'Agglomération; le rôle de la Commission des finances et de l'administration**

Depuis la participation de Vrai changement pour Montréal, représenté par l'élue et cheffe de parti Madame Justine McIntyre, à la Commission sur les finances et l'administration à partir de 2013, certains éléments qu'on peut qualifier d'irritants sont revenus d'année en année, notamment le refus de la Commission sur la sécurité publique de permettre au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de faire la présentation de son budget devant la Commission sur les finances et l'administration et l'absence d'une présentation, encore moins d'une consultation, sur les orientations budgétaires aux membres de la Commission en amont du dépôt du budget.

Ce dernier aspect aurait provoqué la démission du Vice-président de la Commission, Monsieur Peter Trent, maire de la Ville de Westmount, qui considère les travaux de la Commission «une comédie» puisque ceux-ci n'ont aucun impact sur le budget de l'agglomération<sup>5</sup>.

Le nouveau Vice-président de la Commission, Monsieur Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield, a voulu s'adresser à cette lacune en demandant une consultation en amont des représentants des Villes liées, mais sa proposition d'amendement en ce sens, appuyée par Mme. Justine McIntyre, a été rejeté par la majorité des membres de la Commission sur les finances et l'administration. Devant un tel rejet, le maire Bourelle a inscrit sa dissidence à la R-1 du rapport de la Commission (D'adopter les budgets de fonctionnement 2017) ainsi qu'à la R-4 du rapport de la Commission (qui recommande que les villes liées soient consultés en amont du processus budgétaire) car la formulation ne correspondait pas à ce que proposaient les maires des villes liées.

Vrai changement pour Montréal considère que la démission du maire Trent et la dissidence du maire Bourelle sont indicatives d'un schisme qui est en train de se créer entre les villes liées membres du Conseil d'agglomération, et la Ville de Montréal. Vrai changement pour Montréal considère qu'il est urgent de rencontrer les villes liées afin d'entendre leurs doléances et aussi d'assurer une meilleure intégration et arrimage des priorités des villes liées avec celles de la ville de Montréal.

Nous sommes en mesure de constater que plusieurs arrondissements partagent les frustrations des villes liées face à un manque de consultation et d'écoute de la part de l'administration. En effet, la gouvernance de la Ville ressemble davantage à un parlement qu'à une administration municipale.

*Vrai changement pour Montréal recommande au Comité exécutif:*

**R-7** De consulter les villes liées et partager en amont les orientations et priorités budgétaires;

**R-8** De consulter les arrondissements et partager en amont les orientations et priorités budgétaires;

**R-9** De consulter la Commission sur les finances et l'administration et partager en amont les orientations et priorités budgétaires;

**R-10** D'entamer une réflexion large et inclusive sur la gouvernance de la Ville de Montréal, sur l'agglomération et sur les arrondissements .

---

<sup>5</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/806295/maire-westmount-demission-conseil-commission-finances>

**Annexe 3: Le rapport minoritaire de George Bouelle, maire de Beaconsfield**



**AMB | ASM**

Association des municipalités de banlieue  
Association of Suburban Municipalities

## Rapport minoritaire concernant le document intitulé

***« Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2017 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que du budget 2017 de la Société de transport de Montréal », tel que soumis par la Commission d'agglomération sur les finances et l'administration***

Je, soussigné, Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield, en tant que vice-président de la *Commission sur les finances et l'administration*, laquelle représente les municipalités reconstituées, soumet un rapport minoritaire formulant mes commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé *« Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2017 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que du budget 2017 de la Société de transport de Montréal. »*

Georges Bourelle

Maire – Ville de Beaconsfield

## INTRODUCTION

Le 30 novembre 2016, la Ville de Montréal a déposé son budget de 2017 (Volet agglomération) auprès des conseils de la Ville de Montréal et de l'Agglomération. Comme à l'habitude, les conseils ont confié à la Commission sur les finances et l'administration un mandat pour l'étude du budget 2017 ainsi que des budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Il s'agit du quatrième (et dernier) mandat de ce type confié à la Commission par cette administration. Malheureusement, il s'agit aussi de la quatrième fois que ce mandat a été confié à la Commission sans objectifs, directives ou principes directeurs qui doivent être établis tôt dans l'année. Tous ces éléments sont essentiels au processus de préparation d'un budget —surtout lorsque ce budget atteint les 5 milliards\$. Encore une fois donc, la Commission est appelée à prétendre à la réalisation d'une étude publique d'un budget à toutes fins scellé. Comme le maire Peter Trent a déjà dit, c'est une situation qui pourrait se comparer à une étude en détail des ingrédients d'un gâteau déjà cuit.

En tant que vice-président de la Commission et représentant de l'Association des municipalités de banlieue (AMB), et ayant participé aux quatre derniers mandats d'étude du budget, le maire Georges Bourelle a clairement indiqué qu'il ne pouvait plus accepter cette situation. Avec ses collègues de la Commission, ils mettent des heures à ce processus d'étude en pure perte puisqu'on leur présente, chaque année, un fait accompli. Cela est inacceptable.

## LE PROCESSUS DE PRÉPARATION DE BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION

Lorsque la Commission a terminé son étude du budget de 2016 en décembre 2015, l'une des principales recommandations de son rapport final se lisait comme suit :

## **PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

### **R-6**

*Que l'Administration propose une reconfiguration du processus budgétaire 2017 et une implication de la commission en fonction de la proposition suivante :*

- au mois de mai ou de juin 2016, présentation à la commission des enjeux et du cadre financier 2017 ;*
- au mois de septembre ou d'octobre 2016, analyse détaillée du budget 2017 avec les présentations devant la commission de chaque unité d'affaires qui pourront inclure à la fois le budget de fonctionnement et le PTI, le cas échéant ;*
- finalement, l'étude publique du budget global par la commission au mois de novembre ou décembre 2016, après le dépôt du budget 2017.*

La réponse du Comité exécutif était plutôt décevante :

### **Réponse à R-6**

*Le comité exécutif réitère la réponse faite à des recommandations similaires en 2014 et 2015, sujet abordé de nouveau à la recommandation R-3 sur l'étude du PTI 2016-2018, soit que la fixation des principes directeurs du budget lui appartient et qu'il n'a pas l'intention de modifier le processus budgétaire.*

Étant donné cette admission, il faut se demander pourquoi la Commission sur les finances et l'administration est appelée à étudier le budget annuel lorsque c'est en fait le comité exécutif qui contrôle toutes les facettes de la préparation du budget. Et pourquoi malgré les nombreuses recommandations faites par ses membres (dont celles formulées par les représentants de l'AMB), il n'y a eu aucune modification apportée à un document budgétaire étudié par la Commission au cours des quatre dernières années. L'AMB est insatisfaite de cette situation.

## CRÉER UN PROCESSUS DE PRÉPARATION DU BUDGET INCLUSIF

L'AMB ne s'oppose pas en principe à ce que le comité exécutif dirige le processus de préparation du budget lorsqu'il s'agit d'établir les objectifs et priorités de la Ville de Montréal. Les maires des villes de banlieue s'objectent par contre à ce que le comité exécutif prépare le budget annuel de l'Agglomération « au nom » des villes de l'AMB année après année sans aucune consultation.

Au cours des dernières années, Montréal a souvent parlé des villes de banlieue comme ses « partenaires ». En tant que partenaires, nous avons progressé sur plusieurs dossiers communs. La préparation du budget annuel de l'Agglomération ne compte pas parmi ces exemples cependant et cela doit changer.

Si l'AMB est vraiment un partenaire, il est grand temps que l'importance du rôle joué par les villes de banlieue au sein de l'Agglomération soit reconnue. Les 15 villes de banlieue verseront notamment 410 millions \$ au soutien des services de l'Agglomération en 2017 (ce qui représente plus de 18 % du budget de l'Agglomération). Les quoteparts de l'Agglomération représentent en moyenne 50 % du budget d'exploitation annuel de ces municipalités (comparativement à 35 % dans le cas de Montréal). La population totale de ces 15 municipalités s'élève à 244 670 habitants, ce qui les place sur le plan de la population entre Gatineau et Longueuil, les quatrième et cinquième villes les plus peuplées du Québec. Malgré leur contribution, les villes de banlieue sont tenues à l'écart du processus de préparation du budget de l'Agglomération, et ce malgré leur statut de « partenaires ».

En raison de cela et d'autres considérations, les maires des villes de banlieue insistent pour que lors de la préparation de budgets d'Agglomération futurs, l'Administration de Montréal consulte et partage en amont ses orientations et ses priorités budgétaires à chaque année avec les représentants des Villes liées membres de l'Association des municipalités de banlieue.